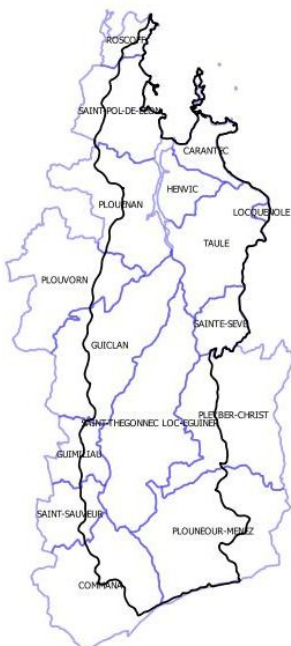


Syndicat Mixte du Haut Léon  
Territoire d'actions et communes



Le Syndicat mixte du Haut Léon a pour mission la **gestion de la ressource en eau** sur le bassin versant de la Penzé, afin de répondre aux enjeux du territoire (qualité bactériologique, nitrates, pesticides). Ses compétences sont d'assurer et de promouvoir toutes les actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, afin de satisfaire aux divers usages de cette ressource : alimentation en eau potable, agriculture, conchyliculture, élevages piscicoles, pêche professionnelle et de loisir, baignade, tourisme, ...

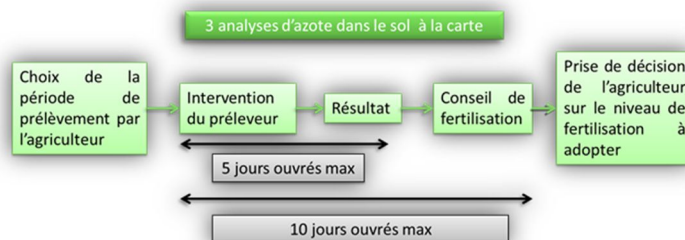
Le contrat territorial de la Penzé présente un programme d'actions en plusieurs volets afin d'arriver aux objectifs visés. Des **actions agricoles spécifiques** ont été définies en concertation avec la profession, et sont présentées ci-dessous. L'engagement dans ce programme est **libre et volontaire**.

*Si une ou plusieurs mesures vous intéressent, contactez-nous.*

### OPTIMISER SA FERTILISATION POUR REDUIRE LES RISQUES DE FUITES D'AZOTE

#### **Outil Etap'N® : analyse de reliquat d'azote + conseil en 10 jours**

3 analyses gratuites d'azote dans le sol vous sont proposées par an sur les parcelles et les cultures de votre choix. Une fois le prélèvement de terre réalisé, vous recevez dans un délai de 5 jours maximum, le résultat brut de cette analyse. Et dans un délai de 10 jours, vous disposez du conseil personnalisé formulé par la Chambre d'Agriculture.



#### **Piloter la re-fertilisation du chou-fleur en hiver grâce à la Méthode Pilazo®**

Sur choux-fleurs récoltés entre décembre et mi-mars, l'analyse de sol peut être remplacée par une mesure de la teneur en azote des pétioles, afin d'effectuer un suivi fin de l'état nutritionnel de la plante en période de lessivage. La mesure est à réaliser 1,5 à 2,5 mois avant la récolte, entre novembre et janvier.

La réalisation de telles analyses permet d'économiser en moyenne 10 unités d'azote par hectare de céréales et de maïs, et 5 unités par hectare de légumes (source : Chambre d'Agriculture 29).

### ENGAGER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Des MAEC système et territoriales ont été souscrites sur le territoire par de nombreux exploitants entre 2015 et 2018 pour une durée de 5 ans (système herbivore, entretien du bocage, gestion des zones humides, ...). Le syndicat vous accompagne dans le suivi de vos engagements et répond à vos questions.

## BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

### 5 thèmes

Des conseils personnalisés vous sont proposés en fonction de vos besoins et interrogations : fertilisation, gestion de la matière organique, rotations, système fourrager, ... Le conseil doit vous permettre d'identifier des évolutions possibles, leurs impacts, ainsi que les éventuels freins à lever. L'analyse du conseiller se fait sous un angle à la fois technique et économique.

#### 1- GESTION DES SYSTEMES FOURRAGERS

Vous souhaitez **optimiser votre système fourrager** et le valoriser au mieux pour l'alimentation du troupeau ?

Plusieurs axes de travail sont possibles et sont définis en fonction de vos questions :

##### AMELIORATION DE LA GESTION DE L'HERBE

Vous souhaitez **augmenter la part d'herbe** dans la ration du troupeau et profiter d'un appui sur la **maîtrise du coût alimentaire** ?

Bénéficiez de **préconisations en matière de gestion de la culture de l'herbe** : fertilisation, composition en fonction de la valorisation souhaitée, place dans la rotation, gestion des retournements, valorisation, ...

##### ETUDE DU SYSTEME DE CULTURE ET DE L'ASSOLEMENT

Vous souhaitez une approche plus **globale**, une plus grande **autonomie alimentaire**, une augmentation de la part de **lait produit par les fourrages** ?

Bénéficiez d'une **analyse de la situation existante** : parcellaire, contraintes réglementaires, système fourrager et place dans l'assolement (cultures, couverts végétaux, rotations, ...), contexte économique, questionnements et/ou projet de l'exploitant, ainsi que de **préconisations d'optimisation du système**.

##### INTRODUCTION DE NOUVELLES ESPECES FOURRAGERES DANS L'ASSOLEMENT

Vous souhaitez **diversifier les espèces fourragères** exploitées ?

Bénéficiez d'une **analyse du système fourrager** existant et des rotations en place, et d'une étude de la **faisabilité** technique et économique de l'introduction de nouvelles espèces fourragères

Le conseiller s'appuie sur les connaissances acquises au sein des stations de recherche, des groupes d'agriculteurs suivis, des expérimentations locales ou départementales (luzerne, méteil, chicorée, ...).

#### 2- GESTION DES INTERCULTURES ET COUVERTS

Vous souhaitez faire le point sur vos pratiques de **couverture des sols** et **augmenter l'efficacité** de vos couverts, notamment en terme de limitation des fuites d'azote ?

Bénéficiez de préconisations en matière de **choix des types de couverts** (caractéristiques, associations, ...) et de **gestion de ces couverts** (cadre réglementaire, condition de semis, récolte, destruction, etc, selon la valorisation attendue (fourrages, CIVE, ...)).

### 3- OPTIMISATION DE LA FERTILISATION - AGRONOMIE

Vous souhaitez **optimiser vos pratiques de fertilisation** et contribuer à la **limitation des fuites d'azote** dans le milieu ?

Plusieurs axes de travail sont possibles et sont définis en fonction de vos besoins, par exemple :

#### BILAN DES PRATIQUES DE FERTILISATION

- Bilan de la fertilisation sur la rotation, bilan du cahier de fertilisation, bilan CORPEN
- Analyse des pratiques de fertilisation N, P, K
- Analyse des rendements
- Analyse des successions culturales et fréquences d'apport de matières organiques, ...

#### INTERPRETATION ET VALORISATION DES RESULTATS D'ANALYSES

- Analyses de terres
- Analyse des reliquats d'azote du sol
- Analyse des matières organiques, ...

#### GESTION DE LA MATIERE ORGANIQUE

- Analyse des rotations (arrière effet des apports)
- Optimisation des effluents disponibles et des cultures
- Echange sur le matériel utilisé, ...

*Une analyse de déjections peut être réalisée en complément.*

### 4- GESTION DES RISQUES BACTERIOLOGIQUES

Un diagnostic est proposé aux exploitants s'interrogeant sur l'impact bactériologique de leur activité sur le milieu, et souhaitant bénéficier de pistes d'amélioration concernant :

- Les **voies de circulation** des animaux au niveau des bâtiments, le cheminement des **eaux de pluie**, les capacités de **stockage** des déjections
- Le **circuit des animaux** entre bâtiments et pâtures, les systèmes d'**abreuvement**
- La **gestion des pâtures**, les rotations et la fertilisation

### 5- GESTION DES RISQUES PHYTOSANITAIRES

Le diagnostic Aquasite® s'adresse aux exploitants s'interrogeant sur les risques de pollutions phytosanitaires au niveau de leur siège d'exploitation, et souhaitant bénéficier de pistes d'amélioration concernant :

- **Le transport des produits**
- **Le local de stockage**
- **La protection de l'utilisateur**
- **Le poste de remplissage**
- **L'équipement du pulvérisateur**
- **La gestion des fonds de cuve**
- **La gestion des déchets (PPNU, EVPP, etc).**

Ce diagnostic peut être requis dans le cadre d'une demande de subvention pour des travaux d'aménagement du site.

### S'ÉQUIPER EN MATÉRIEL AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Différents dispositifs subventionnent des investissements en matériels agro-environnementaux : le volet 411a du **PCAE** (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles), le plan **Ecophyto** et le **Conseil départemental** du Finistère. Le syndicat vous tient informé de l'ouverture des appels à projet, vous transmet les informations et peut vous accompagner dans votre demande.

## CREER ET RECONSTITUER LE MAILLAGE BOCAGER

Le **programme Breizh Bocage** vise des aménagements bocagers dans le cadre d'opérations collectives :

- création de talus et plantation de haies,
- restauration des aménagements existants et autres travaux annexes (déplacement d'entrées de champs, ...).

L'intérêt pour l'agriculteur est multiple :

- **limiter l'érosion** du sol en maintenant la terre sur la parcelle
- **protéger les cultures et le bétail** en créant un brise-vent
- **valoriser le parcellaire et la gestion de l'azote** par rapport aux conditions d'épandage sur les pentes
- produire du **bois-énergie**
- de manière plus générale, limiter tout transfert vers le milieu aquatique en freinant le ruissellement de l'eau (voire limiter d'éventuelles inondations et coulées de boues)

Ce programme est ouvert à tous les agriculteurs et propriétaires fonciers du territoire. Les projets d'aménagements doivent être situés en **bordure de parcelle agricole**.

Le technicien bocage vous propose des aménagements en fonction de votre projet et gère l'organisation des travaux avec le prestataire. Après acceptation du dossier par l'administration et déduction des aides allouées, seule la TVA reste à la charge des bénéficiaires.

## GERER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Le syndicat vise à **améliorer l'état hydromorphologique des cours d'eau**, pour atteindre le « bon état écologique » du réseau hydrographique.

Si des parcelles de votre exploitation sont en bordure de cours d'eau, le syndicat peut réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques :

- **Restauration et entretien de la ripisylve** (bande boisée le long des cours d'eau)
- **Réalisation d'aménagements ponctuels** : passages à bovins, gestion des buses, ...
- **Mise à disposition de pompes de prairies ou de bacs gravitaires**, l'abreuvement direct des animaux au cours d'eau étant interdit par la réglementation (Directive nitrates, SAGE, ...).

## GERER ET PRESERVER LES ZONES HUMIDES

Les zones humides assurent **plusieurs fonctions** (hydraulique, épuratrice, biologique, paysagère). Mais ce sont également des **espaces fragiles** qu'il convient de préserver afin de limiter les risques d'inondation, de sécheresse, de pollution de l'eau, de diminution des ressources et des espèces, d'érosion des côtes et des berges. Ces espaces sont d'ailleurs protégés par une réglementation spécifique (*guide disponible sur [www.zoneshumides29.fr](http://www.zoneshumides29.fr)*).

Le syndicat répond à vos questions sur la gestion des zones humides présentes sur votre exploitation et vous conseille pour favoriser leur préservation, selon vos objectifs.

### Outil de mise en œuvre : le diagnostic-projet d'exploitation volontaire

Pour participer à la dynamique collective déjà engagée, vous pouvez choisir de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces actions, afin de faire évoluer vos pratiques et/ou votre système, dans le cadre d'un engagement individuel. Pour plus de renseignements, **n'hésitez pas à contacter les techniciens du syndicat** au 02 98 79 64 89

Agricole : **Caroline ROUGER** : [agricole.smhl@orange.fr](mailto:agricole.smhl@orange.fr)

Bocage : **Johan CHEVEAU** : [smhl29.eaucollect@orange.fr](mailto:smhl29.eaucollect@orange.fr)

Milieux aquatiques : **Pierre GUESNE** : [smhl.milieuxaqua@orange.fr](mailto:smhl.milieuxaqua@orange.fr)



ZA de Mes Menez  
29410 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner  
[www.syndicat-haut-leon.fr](http://www.syndicat-haut-leon.fr)

Avec le concours de nos partenaires :

